

# MODALITES DE SOUTENANCE DE LA THESE D'EXERCICE POUR LES INTERNES EN BIOLOGIE MEDICALE

(1<sup>ère</sup> inscription en DES Biologie Médicale à partir de 2017/2018)

A soutenir impérativement avant la fin de la phase d'approfondissement (3<sup>ème</sup> Année d'Internat)

**Arrêté du 12 Avril 2017** [lien texte ici](#)

**relatif à l'organisation du 3<sup>ème</sup> cycle des études de Médecine  
Article 60**

La thèse est un travail de recherche ou un ensemble de travaux approfondis qui relèvent de la pratique de la spécialité préparée. Elle est rédigée par l'étudiant et peut porter sur un thème spécifique de recherche clinique ou fondamentale. Le sujet de thèse est préalablement approuvé par le coordonnateur local de la spécialité dont relève l'étudiant. Il est mentionné au contrat de formation.

L'étudiant choisit son sujet au plus tard avant la fin du deuxième semestre validé de la phase 2.

• **LA THÈSE**: Rédigée sous forme d'article, elle doit faire une trentaine de pages et comporter une trentaine de références

• **INSCRIPTION** : Pour une soutenance au cours de l'année universitaire, vous devez obligatoirement prendre une inscription supplémentaire au diplôme d'état de Docteur en Pharmacie, celle-ci devant être prise en même temps que votre inscription en phase d'approfondissement de DES. (sauf pour les pharmaciens militaires).

• **DATE** : La soutenance a lieu au cours de la phase d'approfondissement.

• **LIEU** : Les locaux de l'Université. Pour réserver écrire à l'adresse ci-dessous en précisant la date arrêtée, vos coordonnées. [Reservation-salles@pharmacie.parisdescartes.fr](mailto:Reservation-salles@pharmacie.parisdescartes.fr).

Si pour des raisons justifiées, votre soutenance doit avoir lieu à l'extérieur de la Faculté avec l'accord de votre président de jury, merci de transmettre une demande de dérogation (.pdf ou .docx) à l'attention du Doyen à l'adresse : [scolarite.internat@pharmacie.parisdescartes.fr](mailto:scolarite.internat@pharmacie.parisdescartes.fr)  
[secretariat.doyen@pharmacie.parisdescartes.fr](mailto:secretariat.doyen@pharmacie.parisdescartes.fr)

**La réservation de la salle se fait avant le dépôt de l'autorisation de soutenance.**

## COMPOSITION DU JURY :

- **Au moins 3 membres** (donc possible d'avoir plus)
- **Président** : enseignant chercheur des disciplines pharmaceutiques (PU-MCU et HDR)
- **Membres** : praticiens titulaires du diplôme de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.
- Lorsque ce praticien est professeur agrégé du Val-de-Grâce, il peut siéger comme membre-enseignant, voire présider le jury.

**DOCUMENTS A REMETTRE AU SERVICE SCOLARITE – INTERNAT 15 JOURS AVANT LA SOUTENANCE**

**COMMENT?** par mail à [scolarité.internat@pharmacie.parisdescartes.fr](mailto:scolarité.internat@pharmacie.parisdescartes.fr)  
par voie postale ou en main propre.

- **L'autorisation de soutenance de la thèse**, dûment remplie (date, lieu et membres du jury) et signée par le coordonnateur de Biologie médicale et l'interne.  
Le bureau de la scolarité s'occupera de la transmettre au doyen.
- **Formulaire d'enregistrement** de thèse soutenue, obligatoirement dactylographié et signé.  
Lors de la soutenance il sera nécessaire d'apposer la signature du président du jury dans la partie « à remplir par le président du jury ».
- Une copie de la page de garde et du résumé de la thèse (modèle ci-dessous).
- Un extrait d'acte de naissance ayant moins de 3 mois (uniquement pour les Internes soutenant un mémoire tenant lieu de Thèse d'Exercice)
- L'Attestation réussite de 5e année de pharmacie (pour celles et ceux ayant effectué leur formation ailleurs qu'à U-Paris, à vérifier auprès du bureau de l'internat).
- 2 exemplaires du manuscrit (couleur et impression libres / **reliure par thermocollage uniquement**  
Les manuscrits sont à transmettre par voie postale ou à déposer en main propre au bureau de l'internat.

**Bureau de l'internat : Mme Marie ARIAS ([ici](#))**  
Faculté de pharmacie de Paris - Bureau de l'internat (scolarité)  
4, av de l'Observatoire - F 75270 Paris cedex 06  
Tél. 33 (0)1 53 73 95 41  
[scolarité.internat@pharmacie.parisdescartes.fr](mailto:scolarité.internat@pharmacie.parisdescartes.fr)  
[marie-beatrice.arias@parisdescartes.fr](mailto:marie-beatrice.arias@parisdescartes.fr)

**L'attestation de réussite au Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sera délivrée à l'interne en vue de son inscription au Conseil de l'Ordre une semaine après réception de l'attestation de soutenance.**